

S.I.E

Qui sommes-nous ?

Le Service d'Investigation Educative (SIE) est un service de l'Association Olga Spitzer habilité et financé par la Protection Judiciaire de la Jeunesse, service du ministère de la Justice.

Il est spécialisé dans l'évaluation des situations familiales. Il intervient à la demande d'un Juge des Enfants dans le but :

- d'apprécier si l'enfant ou l'adolescent signalé est en danger dans son milieu familial ou son environnement de vie
- de faire, si nécessaire, des propositions d'aide en fonction de la mobilisation et des capacités familiales.

Qu'est-ce-que la MJIE ?

La mesure Judiciaire d'Investigation Educative (MJIE) est une mesure prononcée par le Juge des Enfants qui a besoin de mieux comprendre la situation de l'enfant ou de l'adolescent qui a fait l'objet d'un signalement d'enfant en danger, avant de prendre une décision.

Cette mesure sert à recueillir des informations sur l'évolution de l'enfant ou de l'adolescent, à analyser le fonctionnement des relations familiales, à évaluer leurs conditions de vie et d'éducation (scolarité, santé, loisirs,...).

Cette mesure pluridisciplinaire est exercée par différents professionnels : travailleur social, psychologue et psychiatre.

Le travailleur social recueille des informations sur l'exercice de l'autorité parentale, sur l'histoire familiale et sur la situation sociale, professionnelle, matérielle et morale des détenteurs de l'autorité parentale.

Au cours de la mesure, le psychologue rencontre l'enfant ou l'adolescent afin d'évaluer son développement et ses besoins éventuels.

Cette mesure donne la possibilité aux familles de s'exprimer, de dire ce qui a pu changer dans l'éducation de leur enfant depuis le signalement ou l'audience, de faire part de leurs difficultés, des points positifs, de leurs interrogations, de leurs attentes.

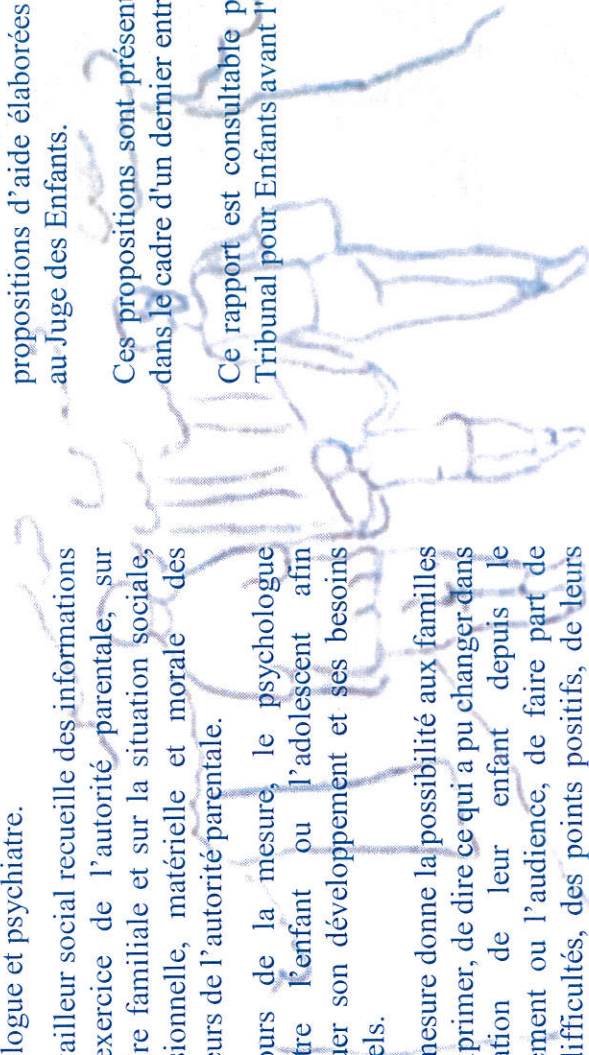
Quelles modalités ?

La durée de la Mesure Judiciaire d'Investigation Educative est fixée par le Juge des Enfants. C'est une décision de justice qui s'impose aux familles comme au service. Elle n'est pas susceptible d'appel.

Cette mesure est menée par une équipe pluridisciplinaire (chef de service, encadrant technique, travailleurs sociaux, psychologue, psychiatre) pour garantir une réflexion commune. L'équipe étudie, analyse les éléments recueillis et fait, s'il y a lieu, des propositions d'aide élaborées dans un rapport au Juge des Enfants.

Ces propositions sont présentées à la famille dans le cadre d'un dernier entretien.

Ce rapport est consultable par la famille au Tribunal pour Enfants avant l'audience.



LES PROFESSIONNELS

L'équipe du Service d'Investigation Educative est composée de professionnels de la protection de l'enfance :

- Une directrice
- Un chef de service
- Un encadrant technique
- Des travailleurs sociaux (assistants de service social ou éducateurs spécialisés),
- Des psychologues
- Un psychiatre
- Deux secrétaires

VOTRE CONTACT :

Siège et Direction Générale
9 Cour des Petites Ecuries
75 010 PARIS

www.associationolgaspitzer.fr

PLAN D'ACCES



Accès par les transports en commun :

Gare RER D – Evry Courcouronnes ou Bras de Fer
Bus 402 – Arrêt Place de la Commune

Accueil téléphonique du lundi au vendredi

De 9h à 17h *

*Répondre le mercredi et le jeudi après-midi
Durant les vacances scolaires de 9h à 16h30

☎ 01 69 36 20 72

📠 01 69 36 04 50

@ : sioe91@olgaspitzer.asso.fr



Service d'Investigation Educative

21, bd des Coquibus

91 000 EVRY

Tél : 01 69 36 20 72

Direction SSEE

39 Rue Michel Ange

91026 Evry Courcouronnes

Tél : 01 60 88 21 58

Reconnue d'utilité publique depuis 1928